

Décision 4 : Vérification des Pouvoirs

Le Comité régional, sur proposition du Sous-Comité de Vérification des Pouvoirs, reconnaît la validité des pouvoirs présentés par les représentants des Etats Membres suivants : Angola, Bénin, Botswana, Burundi, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Haute-Volta, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Niger, Nigéria, République centrafricaine, République unie du Cameroun, République unie de la Tanzanie, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Souaziland, Tchad, Togo, Ouganda, , Zaïre, Zambie et Zimbabwe.

Septembre 1983, **33**, 2